

La France et la traite négrière

1594 1^{ère} expédition négrière rochelaise
présumée : l'*Espérance* part au Gabon
puis se rend au Brésil.

1643 1^{ère} expédition négrière française
confirmée : l'*Espérance* de La Rochelle.

1657 Gratien Libault, marchand et maire
de Nantes, est le premier à armer les
navires dont le *Notre-Dame* pour la traite
des Noirs.

1672 1^{ère} expédition négrière de Bordeaux :
le *Saint-Etienne de Paris*.

1688 1^{ère} expédition négrière nantaise : la *Paix*.
1^{ère} expédition négrière de Saint-Malo :
le *Pont-d'Or*.

1716 Permission royale accordée à Rouen,
Bordeaux et Nantes de faire librement
le commerce des Noirs.

1626 Autorisation accordée pour déporter 40
esclaves noirs à l'île de Saint-Christophe.

1642 Louis XIII autorise la traite.

1670 Colbert accorde la liberté du commerce
avec les îles.

1738 Déclaration royale limitant le séjour des
esclaves noirs en France à trois années.

La France et la traite négrière

1768

Exemption du droit de 10 livres par tête de Noir introduit aux colonies par les navires négriers de Bordeaux après ceux de Saint-Malo, Le Havre, Honfleur.

1777

Déclaration du roi pour la police des Noirs. Il est interdit à toute personne de couleur d'entrer en France.

1778

Interdiction des mariages mixtes en France.

1783

Orientation de la traite française vers l'Océan Indien.

1784

La monarchie multiplie les aides. Prime de 40 livres par tonneau de jauge expédié à la traite.

1788

Création en France de la société des Amis des Noirs.

1791

Déclenchement de l'insurrection des esclaves à Saint-Domingue.

1793

Abolition de l'esclavage à Saint-Domingue.

1794

La convention abolit l'esclavage dans les colonies françaises. Continuation de la traite à l'île Bourbon et à l'île de France.

1802

Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies françaises.

1804

Proclamation d'indépendance d'Haïti.